

Bulletin municipal du Noyer

N° 29 - Mai 2022



Sommaire

- Les actions menées et en cours
- Fonctionnement du conseil municipal
- Infos pratiques
- Bienvenue aux nouveaux arrivants !
- Événements
- Patrimoine naturel de notre commune
- Histoire et patrimoine culturel
- Comptes rendus des réunions du conseil municipal

Directeur de la publication :

Philippe Gamen

Comité de rédaction :

Françoise Besson, Philippe Durand, Odile Manoussakis, Philippe Perrier.

Ont participé à ce numéro :

Sophie Dodelin, Valérie Laboret, Bernard Martin, Dominique Pettelot.

Photographies : Thaddée Gignoux, Roland Magnier, Odile Manoussakis.

L'édito du Maire

Le conseil municipal vient de voter le budget de la commune pour 2022. Bien qu'étant de plus en plus contrainte du fait de l'augmentation du coût de la vie, de la hausse constante des charges en général et de la tendance à la baisse des dotations de l'État, l'équipe municipale a souhaité, une fois de plus, ne pas augmenter les taux des impôts locaux, s'astreignant de fait à une gestion financière extrêmement rigoureuse. Toutefois, certains projets d'investissement seront bien évidemment réalisés cette année tels que la poursuite des aménagements de sécurisation des hameaux ou l'entretien de nos voiries.

Enfin, nous allons pouvoir comme promis, nous réunir pour partager ensemble de nouveaux moments conviviaux tant attendus. Une nouvelle commission animation s'est mise en place ; il tient à cœur à chacun de ses membres de profiter de chaque opportunité pour réunir les habitants de la commune.

Je vous souhaite à toutes et tous un excellent printemps, symbole de joie et de renouveau !

Philippe GAMEN

Ouverture de la Mairie au public :

Mardi : 14h30 à 16h30 - Jeudi : 17h00 à 19h00

Permanence des élus : sur rendez-vous

Téléphone : 04 79 63 31 72

Courriel : mairie-lenoyer@wanadoo.fr

Les actions menées et en cours

Campagne de stérilisation des chats

Comme évoqué dans le dernier bulletin nous avons démarré cette action grâce au soutien financier de la fondation " 30 Millions d'Amis " à partir du mois de mars. Nous avons signé une convention nous engageant pour 30 chattes/chats, chiffre qui nous semblait correspondre au nombre de chats dits libres, qui posent problème sur de nombreux hameaux.



À ce jour, nous avons capturé : 12 femelles (soit une centaine de naissances évitées !!!) et 6 mâles (10 au Chef-Lieu, 7 au Perrier, 1 au Buisson).

Le coût : 2 100 € dont 1 050 € pris en charge par le budget de la commune.

La capture n'est pas évidente et demande beaucoup de disponibilité, de patience et génère du stress tant pour la personne qui capture que pour l'animal. Ce n'est pas une action très agréable mais nécessaire. Nous n'aurions pu mener à bien cette démarche sans l'aide des habitant.e.s qui se sentaient concerné.e.s. Un immense merci à Annie Justet et particulièrement à Monique Voisin qui ont permis la capture des animaux sur le Chef-Lieu ainsi qu'à Sylvie pour Le Buisson. Merci à Lionel qui a géré les transports allers- retours jusque chez le vétérinaire au Châtelard, puis a relâché les animaux sur leur territoire.

La campagne va se poursuivre dans les semaines à venir puisque nous avons signé une convention qui nous engage sur 30 animaux. Selon les observations des habitant.e.s il y aurait encore des captures à prévoir au Perrier et au Crêt. **Nous tenons à votre disposition 2 cages de capture si vous en avez besoin.** Contacter Françoise B. au 04 79 63 34 82.

De nombreux habitants se plaignent des désagréments causés par la prolifération de chats devenus sauvages suite à une reproduction non maîtrisée des chats domestiques : bagarres violentes qui amènent de graves blessures aux chats domestiques (au Perrier par exemple), dommages importants sur la faune sauvage (oiseaux, insectes, reptiles, micromammifères) et donc sur la biodiversité que nous tentons de préserver tant bien que mal.

Nous demandons, aux habitant.e.s accueillant un chat ou une chatte d'être pleinement responsables de leur choix en limitant la reproduction de leur animal.

Abri bus



Depuis ce printemps, deux nouveaux abribus ont été installés dans notre commune et un autre réutilisant un petit bâti existant. Un sur la route départementale en contrebas du hameau de Le Buisson et l'autre au cœur du hameau de La Ville et le troisième au Cholet. Ils sont destinés aux écoliers qui pourront désormais attendre la navette scolaire à l'abri et en toute sécurité.

Projet de sécurisation des hameaux

Nous poursuivons nos travaux de sécurisation routière des traversées de hameaux afin de contraindre les automobilistes à réduire leur vitesse.

Après avoir aménagé les hameaux du Crêt, du Chef-Lieu et du Mont, ce sera au tour du Cholet, de La Ville et du Buisson.

La réunion de concertation avec les habitants des hameaux concernés que nous avons menée en 2021, nous a conduit à revoir quelque peu les projets d'origine.

Compte tenu de la capacité financière de la commune, des nouveaux chiffrages estimatifs que nous a communiqués notre maître d'œuvre et des derniers débats en conseil municipal sur ce sujet, nous devrions pouvoir aménager les hameaux du Cholet et du Buisson pour cette année 2022, sous réserve de l'obtention des subventions de la part de nos partenaires publics. Le coût estimatif s'élève à environ 31 000 € TTC.

Le hameau de La Ville pourra quant à lui, vraisemblablement, être aménagé en 2023.

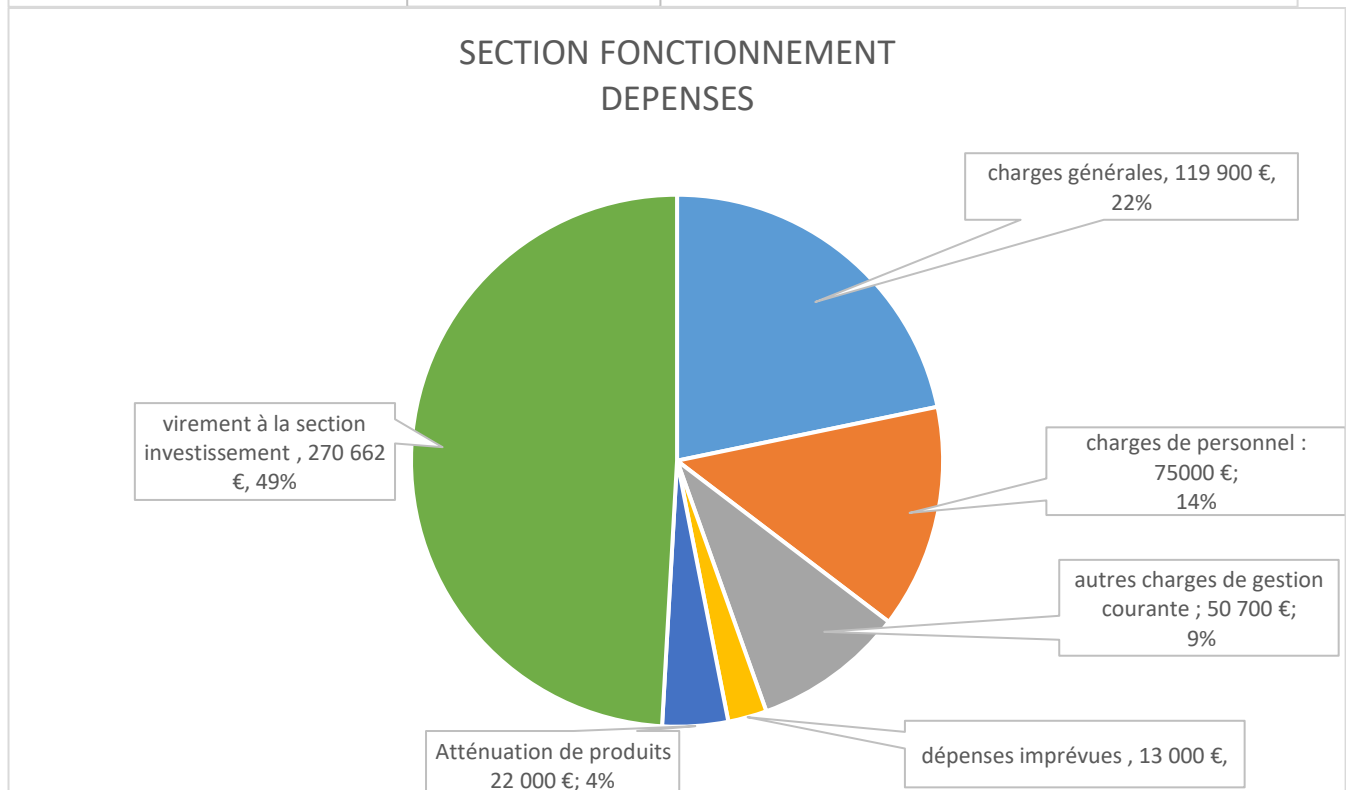
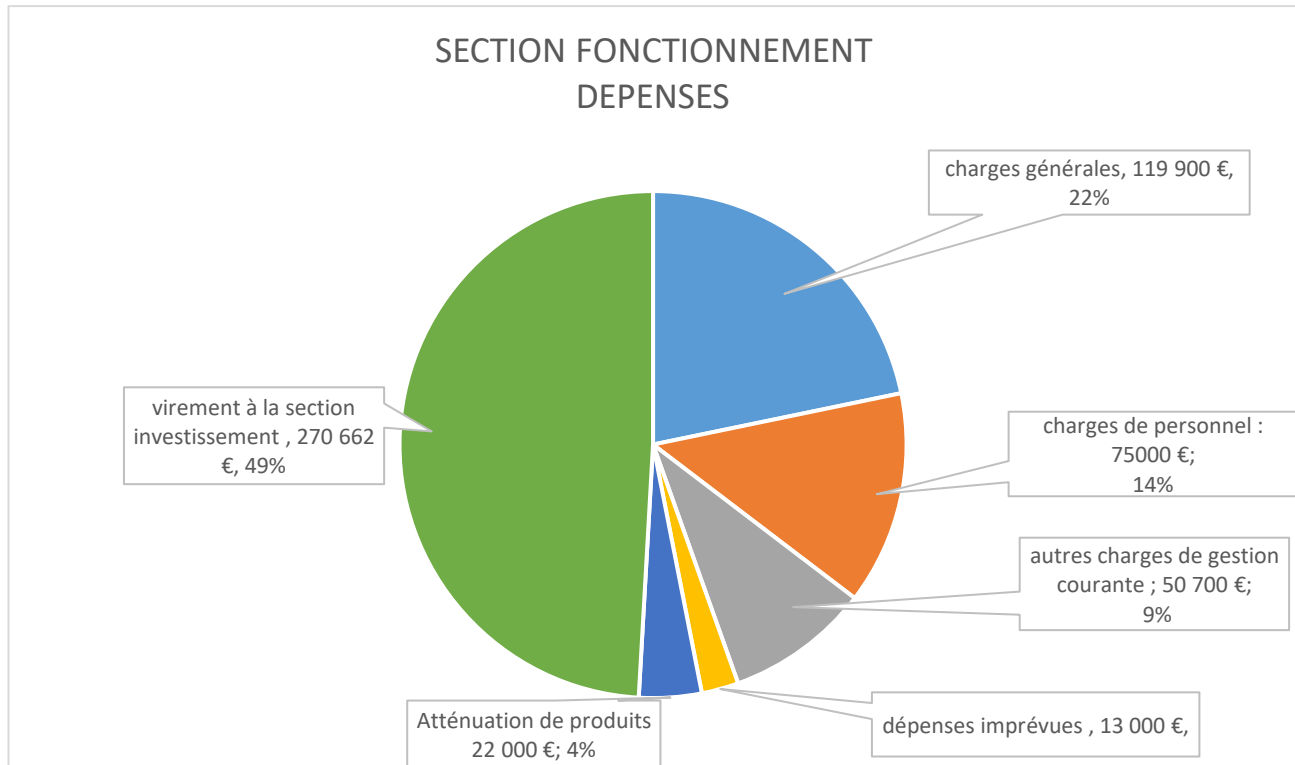
Église

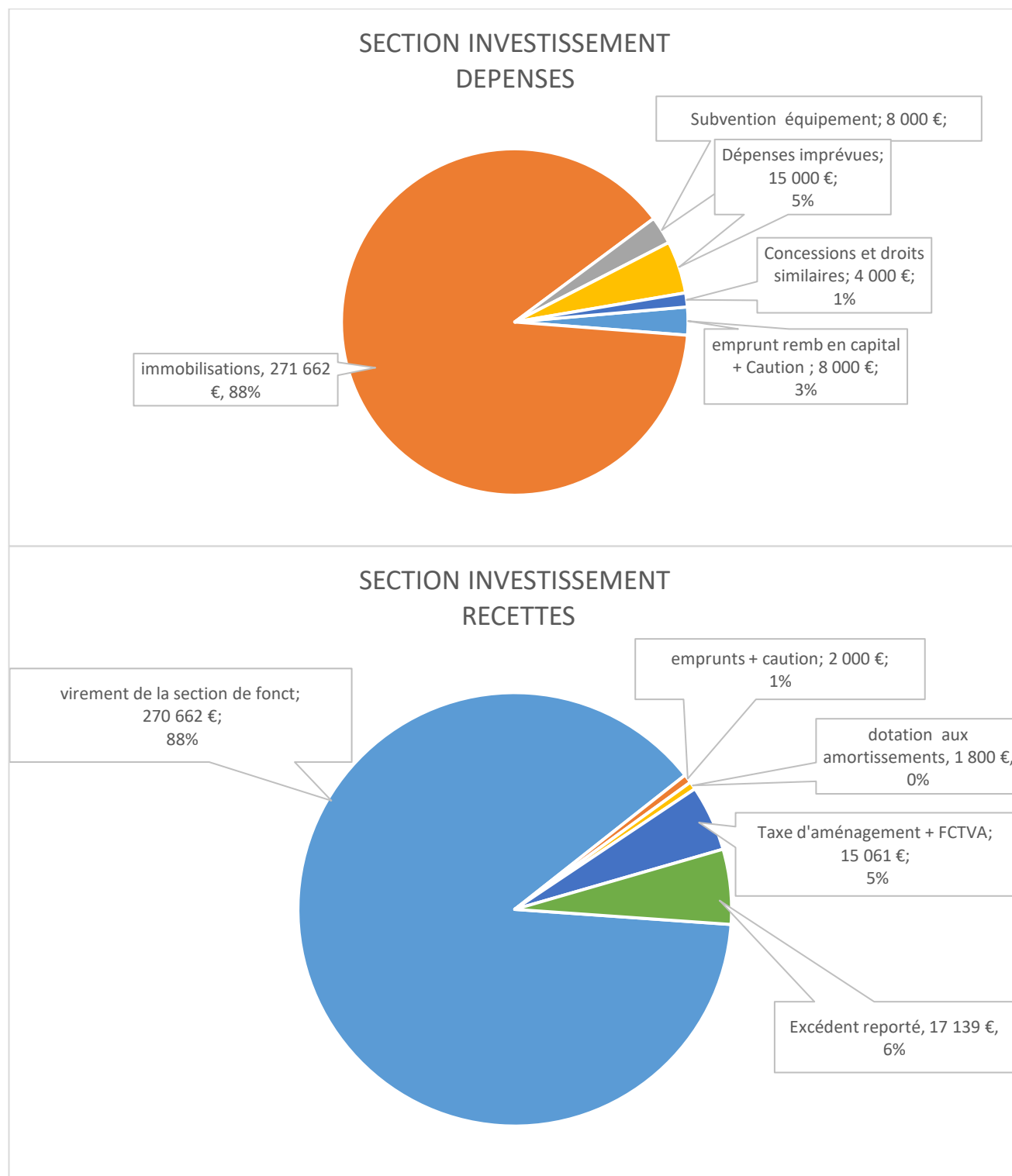
En 2015, un cabinet d'architecte a effectué un diagnostic du bâtiment sur demande du conseil municipal. Des travaux d'urgence pour un montant de 70 000 euros ont alors été réalisés afin de maintenir ce bâtiment.

De nombreux travaux restent à réaliser. Une mise à jour du diagnostic et du chiffrage des travaux a été demandée au même cabinet et permettra au conseil municipal d'avoir des éléments complémentaires d'aide à la prise de décisions.

Budget 2022

Le conseil municipal a voté le budget primitif 2022. En voici ci-dessous les différentes affectations.





Biens sans Maîtres

Nous avons fait des recherches sur des terrains de notre commune, devenus sans propriétaires connus par l'administration depuis plusieurs années. Leur acquisition, au bénéfice de la commune, est notée au budget 2022. Ce sont des terrains sans bâti et non constructibles (champs, forêts, etc.). Les procédures sont en cours.

Infos pratiques

Horaires provisoires d'ouverture de la mairie

Suite à l'arrêt maladie de notre secrétaire de mairie pour trois mois, de mai à juillet inclus et de la difficulté à le remplacer, notre secrétariat devra fonctionner en mode légèrement dégradé. En effet, durant cette période, nous ne pourrons pas assurer l'ouverture au public telle qu'elle était organisée jusque-là. Les besoins en démarches administratives devront se faire uniquement sur rendez-vous directement auprès du Maire au **06 07 08 89 88**. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ces désagréments.

Le Refuge communal LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)

Suite à la convention avec la LPO sur le refuge communal, il était prévu un diagnostic de biodiversité sur les parcelles. La nature redémarrant, un salarié de la LPO est venu, le 19 avril pour faire un 1^{er} comptage de la faune sur les parcelles et autour du refuge.

Avec le concours de la LPO, la commune organisera une première animation **le 11 juin de 15h à 18h** (la thématique d'animation vous sera communiquée plus tard).

À 18 h, tous les habitants seront conviés à un **apéritif**, toujours avec la présence de la LPO. Nous présenterons les objectifs du refuge communal, son intérêt, comment préserver la nature autour de chez soi et redévelopper la biodiversité.



Photo de moyens-ducs prise au Crêt. Source Thaddée G.

hiboux Moyen Duc

Plantes invasives

Certaines plantes venues d'autres pays, telles que l'ambrosie ou la renouée du Japon, s'installent dans notre pays, dans nos paysages. Devant les questions qu'elles posent sur leur impact (santé, environnement, économie), l'État a mis en place des protocoles, des moyens d'actions. Nous sommes concernés sur notre commune. Venez en apprendre plus sur ces plantes dites "invasives", et sur quoi faire face à elles... ! Rendez-vous **vendredi 3 juin, à la salle de la mairie, de 18h à 19h30**. Sophie Dodelin, référente « plantes invasives » de la commune, vous en parlera.



Renouée du Japon

Broyeur

Un broyeur à végétaux est mis à disposition des communes des Bauges par Grand Chambéry. Le broyeur sera disponible en 2022 sur la commune de Le Noyer aux dates suivantes :

Mai :	du lundi 2 au dimanche 8 ; puis le lundi 30 et mardi 31
Juin :	du mardi 1 ^{er} au dimanche 5 ; puis du lundi 27 au jeudi 30
Juin/Juillet :	du lundi 27 juin au dimanche 03 juillet
Juillet :	du lundi 25 juillet au dimanche 31 juillet
Août :	du lundi 22 août au dimanche 28 août
Septembre :	du lundi 19 septembre au dimanche 25 septembre

Bien entendu, il convient de réserver à l'avance ce broyeur en mairie ; d'autant que nous devons procéder à un état de lieux avant et après usage et vous informer sur les règles de sécurité liées à son usage.

Déchetterie mobile

Notre commune a eu le plaisir de recevoir la déchetterie mobile le 2 novembre 2021 et cela a été un véritable succès, très apprécié par les habitants.

Cette démarche sera renouvelée le 7 mai 2022 entre 9h et 15h au parking de la mairie.

Les déchets acceptés sur la déchetterie mobile apparaissent sur le flyer ci-dessous et il convient de préciser que ne sont pas acceptés les déchets amiantés, les végétaux et les gravats. Les textiles, linge de maison, petite maroquinerie, chaussures sont acceptés mais ils doivent être secs et mis en sacs fermés. Si besoin, vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante : <https://www.grandchambery.fr/2667-les-dechetteries-mobiles.htm>



Déchetterie

La déchetterie du Châtelard fonctionne aux horaires d'hiver :
Les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

Coordonnées de Grand Chambéry

Pour vos démarches administratives concernant l'eau, les déchets et le transport scolaire, nous vous rappelons les coordonnées de l'Antenne des Bauges de Grand-Chambéry :
Avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard (<https://www.grandchambery.fr>).

Horaires d'ouverture au public Antenne Bauges :
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Vous pouvez également bénéficier d'un accueil téléphonique aux mêmes horaires :
Téléphone : 04 79 54 53 56

N'hésitez pas à consulter le site de Grand Chambéry pour toutes les infos qu'elles soient techniques, culturelles ou sportives : www.grandchambery.fr

Le mot de la responsable de notre Bibliothèque municipale

BIBLIOTHEQUE JOSEPH LOUIS HECTOR DE CALLIAS LE NOYER

Nous vous espérons toutes et tous en bonne santé, et vous remercions pour votre fidélité. Avec la fin des mesures sanitaires obligeantes, nous sommes heureuses de vous accueillir de nouveau.

Possibilité de porter les livres aux personnes à mobilité réduite, n'hésitez pas.

Pourquoi un tel nom pour notre bibliothèque.

À la demande du Club de Généalogie et après décision du Conseil Municipal, une plaque a été posée à l'entrée de la bibliothèque.

Ce personnage Joseph, Louis, Hector de Callias, né au chef-lieu de Le Noyer en 1814, dans une famille d'agriculteur, a émigré pour la capitale.

Un parcours atypique commence : tour à tour instituteur, auteur dramatique, poète, inventeur.

Un livre passionnant a été écrit par Madame Nicole Mallo Gignoux et vous attend dans notre fonds Savoie sous le titre :

**« De Joseph Louis Calliat au vicomte Joseph Louis Hector de Callias »
La vie parisienne d'un émigré des Bauges**

Nombreux livres :

Romans (policier, terroir, science-fiction, historique),

BD adulte et jeunesse, albums jeunesse, contes, livres cartonnés,

Documentaires adulte et jeunesse (sciences, histoire, géographie, botanique, zoologie, cuisine, jardinage),

Fonds Savoie.

CD musique (classique, variétés française et étrangère, jazz, reggae, compils etc.)

L'emprunt est gratuit pour 6 à 8 livres pour une durée de 4 semaines.

Une équipe de 7 bénévoles vous accueille : Andrée-Lise, Catherine et Catherine, Dominique, Hélène, Sophie. Pour l'équipe : Rose-Marie

Nos permanences les mercredis de 10h à 12h et de 17h à 19h

Bienvenue aux nouveaux arrivants !

- Axel DARGET, La Ville
- Fabrice LAURENT, Le Chêne
- Lila RAVALON et Théo MOQUET, Le Chef-Lieu
- Amandine DEBRAY, Le Perrier

Les nouveaux arrivants sont les bienvenus et nous leur demandons de bien vouloir passer en Mairie afin que l'on puisse les informer sur la vie de notre commune (inscriptions scolaires, transports scolaires, ordures ménagères, tri sélectif, horaires déchetterie, associations locales, bibliothèque...)

Evénements

Cérémonie anniversaire des accords d'Evian



Le dimanche 19 mars a eu lieu sur notre commune, la commémoration de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Cette cérémonie a été organisée par les anciens combattants du Cœur des Bauges et s'est tenue sur la Place des Cloutiers. L'ensemble des communes du Cœur des Bauges avait été invité. C'est un nouvel habitant de la commune, Monsieur Jean-Christophe Mithieux, qui représentait les anciens combattants du Noyer.



Le Président des anciens combattants du Cœur des Bauges, Paul Casiez, a pu à cette occasion, remercier la municipalité du Noyer pour avoir déplacé, mis en valeur et restauré le monument aux morts.



À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la municipalité du Noyer, à l'ensemble des participants.

Élections présidentielles



Les 10 et 24 avril, 152 et 138 Noyérains respectivement se sont déplacés pour accomplir leur devoir citoyen. Cela représente 77 et 70% des inscrits.



Nous vous rappelons les dates des prochaines élections législatives : les 12 et 19 juin prochain.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h.



Retrouvailles le 30 avril

Un apéritif a été offert aux habitants de notre commune qui a permis d'agréables retrouvailles.

Patrimoine naturel de notre commune

Brûlage des déchets végétaux

Afin de limiter les émissions de particules fines, il convient de rappeler que le brûlage des déchets verts est bel et bien interdit pour les particuliers sur l'ensemble du département de la Savoie, en application du Code de l'Environnement, du Règlement Sanitaire Départemental et de l'arrêté préfectoral n° 2017 du 22 février 2017 ; même si l'incinération des végétaux entrepris par les agriculteurs et les forestiers (professionnels, propriétaires ou ayants droit) dans le cadre de leurs activités ne relèvent pas du présent arrêté et sont « à ce jour » autorisées sur certaines communes savoyardes de montagne, dont fait partie le Noyer.

En tant que particulier, il convient donc de déposer nos déchets verts en déchetterie et/ou de les valoriser par des techniques simples comme le broyage des végétaux, à l'origine de la mise à disposition des communes des Bauges, sur réservation en mairie et gratuitement, d'un broyeur à végétaux.

Histoire et patrimoine culturel

Histoire de la clouterie à Le Noyer : troisième épisode, par Bernard Martin



La vie d'un cloutier

Comme on l'a vu dans l'introduction, il n'y a plus de vestiges visibles de l'activité. Il faut donc faire appel à notre imagination et logique pour tâcher de la faire virtuellement revivre, aidé par les documents anciens encore disponibles.

Outre les matières premières, métal et combustible, une clouterie existe par la combinaison d'un lieu approprié, de personnel et d'outils ainsi que d'un bâtiment.

Le lieu adéquat est situé en bord de ruisseau et sur un replat. Le personnel dépend de la structure : ouvrier à temps plein travaillant pour un patron, ouvrier intermittent ou encore particulier qui complète ses revenus.

Les principaux villages de cloutiers des Bauges sont Les Aillons, bien sûr, La Motte, Le Châtelard, Lescheraines, Saint-François et Le Noyer qui deviendra le plus important. Pour le bâtiment, je laisse la parole à François Gex, l'un des plusieurs abbés-historiens qui ont apporté leurs témoignages et recherches à la vie historique

« La clouterie était un cube de maçonnerie grossière, une petite maisonnette basse, sans étage, écrasée d'un toit de chaume tout verdi par la mousse et l'humidité, et sous lequel pendant trouvait à se loger une soupente destinée à recevoir la provision des baguettes de fer à forger et du charbon. Au surplus, elle était mal fermée, souvent sans cheminée, car le charbon de bois dégageait fort peu de fumée. Son plancher était de terre battue, rarement dallé. Les murs, presque aveugles, ne comportaient qu'une ou deux petites fenêtres en dehors de la grande baie qui donnait sur les enclumes ou qui parfois était remplacée par une porte vitrée ou à papier huilé. Aux heures d'obscurité, l'éclairage était fourni par une méchante lampe à huile quand on ne s'accommodait pas de la lueur du foyer seulement. Dans un coin la forge surmontée de son soufflet. Tout autour, une immense et unique enclume en demi-cercle comme à Aillon, mais le plus souvent toute une série d'enclumettes individuelles disposées autour du foyer où rougissaient les « verges » ou baguettes de fer sous l'action du soufflet. »

Voilà pour le lieu de travail, quant aux conditions, elles sont en accord avec la vie de l'époque : longues semaines et journées, rémunérations à la tâche, hygiène minimale. Mais on travaille à son rythme.

Comme souvent, il est difficile mais essentiel de replacer des éléments dans leur contexte historique et social car les données brutes sembleraient totalement impensables dans un contexte contemporain.

Les informations que l'on trouve dans les ouvrages de l'abbé Gex nous donnent des journées de 18 heures entrecoupées de pauses pour les repas et de pauses, si l'on peut dire, consacrées aux travaux de la ferme et aux soins aux animaux.

Donc on travaille dur, mais à l'aune des cadences de travail traditionnelles aux XVIIIème et XIXème siècles, les techniques évoluant lentement.

Après tout ce travail et longues journées, prenons un peu de repos pour mieux nous retrouver et achever la tâche dans la prochaine parution.

Ar'vi !



